

Les études de densification urbaine

Les études de densification urbaine de Le Mans Métropole ont bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mardi 8 septembre 2020 • Données Le Mans Métropole

Projet



© Le Mans Métropole

Dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (Scot) et du Plan climat énergie territorial (PCET) du Pays du Mans, Le Mans Métropole souhaite densifier son tissu urbain pour **limiter l'emprise sur les espaces agricoles et naturelles**.

Une étude sur la densification et la mutation des espaces bâtis a été lancée pour identifier les capacités du tissu urbain existant à répondre aux besoins de développement de l'agglomération et évaluer les possibilités de production de logements sans consommation de terres agricoles ou naturelles.

Phases

L'étude a identifié et mesuré les **capacités d'évolution des centres urbains** des communes de Le Mans Métropole. Elle a comporté deux phases.

1. Un recensement des parcelles et des sites – bâti vacant ou à l'abandon, dents creuses, cœurs d'îlot – qui pourraient être densifiés.
2. Une étude des sites retenus avec, pour chacun, une évaluation du potentiel d'aménagement et du potentiel constructible, une faisabilité technique et la définition d'un ordre de priorité.

Objectif

L'étude doit contribuer à la réflexion sur le territoire de Le Mans Métropole pour une vision sur le long terme de son potentiel de densification et de renouvellement. Elle inclut une **approche raisonnée du développement**, articulant extension et densification.

Maître d'ouvrage

La présente étude a été commandée par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

L'étude sur les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis sur le territoire de Le Mans Métropole a été réalisée entre 2014 et 2016.

Montant

Le coût de cette étude de densification urbaine s'élève à 79 843 € hors taxes.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 31 937 €. S'y ajoute la participation de la Région des Pays de la Loire pour 23 949 €. La part restante pour Le Mans Métropole se chiffre à 23 957 €.

31937 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour les études de densification.

